



## Assemblée générale d'une copropriété

Par **jumo**, le **21/05/2010** à **19:51**

Bonjour,

J'ai reçu le compte rendu de l'assemblée générale de la copropriété où je suis co-proprétaire, Or je m'aperçois, que ]la partie commune des charges pour le chauffage a été modifiée. c'était 40 % en partie commune et 60% en partie privative, or, ils viennent de voter pour l'inverse. c'est-à-dire 60 % en charge commune et 40% en charge privative ]En avait-il le droit, ? ne fallait-il pas la majorité absolue de tous les copropriétaires ? et comme je n'étais pas présent ni représenté, étant malade, puis-je contester cette résolution? Merci pour votre réponse.